









Comment utiliser l'INS (identité nationale de santé) sur le logiciel métier SAPA ?

L'arrivée de l'INS est une évolution majeure de SAPA qui s'inscrit dans une stratégie nationale indispensable autour de l'identité de l'usager.

Depuis le 1er janvier 2021, l'utilisation de l'INS est obligatoire pour le référencement des données de santé des patients par l'ensemble des professionnels de santé, quel que soit le type d'activité (sanitaire, médico-social, salarié, libéral).

Qu'est-ce que l'INS?

L'Identité nationale de santé (INS) est une identité numérique unique donnée à chaque patient, immatriculée par l'Assurance Maladie. Elle est récupérée en interrogeant le Téléservice INSi national à partir de SAPA.

L'INS est composé :

- -du matricule INS de la personne
- du nom de naissance
- des prénom(s) de naissance
- du sexe
- de la date de naissance
- du code INSEE du lieu de naissance

Quelles sont les bonnes pratiques à appliquer quand je veux créer un patient ?









ETAPE 1

Avant la recherche INS

Lors de la création d'un bénéficiaire, je remplis les champs obligatoires comme vous le faisiez quand il n'y avait pas l'INS.

Les champs obligatoires en lien avec l'INS :

- Nom de naissance
- Le premier prénom de naissance
- Le sexe
- > La date de naissance

Il est toutefois possible de remplir les autres champs non obligatoires tels que la liste des prénoms de naissance afin d'avoir une recherche plus précise. Pour ce champ, il est nécessaire de le remplir avec tous les prénoms du bénéficiaire en les séparant d'un espace.

Exemple :

J'ai un patient du nom de Jean-Edouard Ludovic Louis SALLYA

Dans le champ « liste des prénoms » je remplirais : Jean-Edouard Ludovic Louis.

Même si j'ai déjà mis le premier prénom dans le champ « premier prénom de naissance ». Pour les prénoms composés, il est nécessaire de mettre un tiret. De même, vous pouvez mettre les accents mais sachez qu'ils seront enlevés une fois la création de la fiche patient effectuée. Une fois que les autres champs obligatoires en lien avec SAPA sont remplis, vous pouvez créer le patient.

Le statut de confiance de l'identité est alors « Provisoire ». Cette identité provisoire est attribuée lorsque l'appel à l'INSi n'a pas été réalisé.









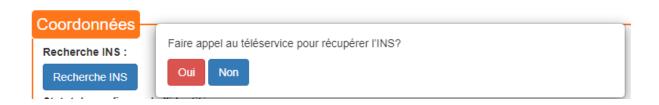
ETAPE 2 La recherche INS

Pour passer l'appel INS, il faut cliquer sur ce bouton :

Recherche INS:

Recherche INS

Ce bouton se trouve tout en haut dans la rubrique « coordonnées » du dossier de bénéficiaire. Une fois que vous avez cliqué sur ce bouton, une modale va s'ouvrir.



Il faut cliquer sur oui.

Après avoir cliqué, l'appel au téléservice INSi va s'effectuer. Si le patient est bien reconnu, le statut de confiance de l'identité passe de « Provisoire » à « Récupérée ». Cette action va aussi récupérer les informations du patient : Le matricule INS et la nature (NIA : le numéro d'immatriculation d'attente ou NIR : le numéro d'inscription au répertoire)



REMARQUE : Il est toujours possible de modifier les données de la section « Coordonnées » sur le dossier du bénéficiaire, cependant le patient redeviendra alors sous l'identité « provisoire ».









ETAPE 3 Après la recherche INS

Pour passer un bénéficiaire du statut « récupérée » à « qualifiée », il suffit de sélectionner un des choix dans le menu déroulant qui apparaît dessous.



Les documents permettant de valider une identité sont : le passeport pour tous, la carte d'identité nationale pour les ressortissants de l'Union européenne, le titre de séjour.

Pour les mineurs qui n'ont pas de titre d'identité : un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille.

ATTENTION / ! \: il n'y a pas d'alerte, une fois que vous cliquez dessus, cela va directement considérer l'identité comme qualifiée. Soyez prudent sur ce choix.

